

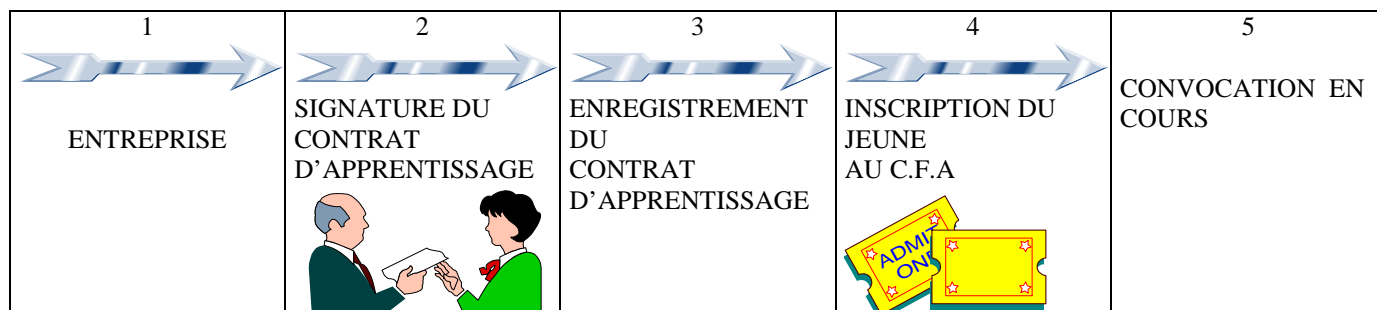
L'inscription au CFA ne se fait pas avec un dossier de candidature.

Voici les étapes :

1. Trouver une entreprise.
2. Signer le contrat d'apprentissage entre le 15 juin et le 15 décembre pour un contrat de 24 mois et jusqu'au premier novembre pour un contrat de 12 mois. C'est l'entreprise qui en fait la demande à la chambre des métiers et/ou du commerce. La famille remplit le contrat d'apprentissage avec l'entreprise (ne pas faire d'erreur dans l'intitulé du diplôme).
3. L'entreprise renvoie le contrat d'apprentissage à la chambre des métiers et/ou du commerce pour l'enregistrer. La chambre des métiers et/ou du commerce envoie tous les contrats au C.F.A. pour visa.
4. Votre enfant est alors inscrit dans l'établissement lorsque le contrat d'apprentissage est signé et que le jeune a participé au module d'accueil.
Il est indispensable de prendre rendez-vous au CFA, dans le cadre du module d'accueil, à partir du mois de mars en téléphonant au :
03 81 53 98 93
5. Les rentrées au C.F.A. sont progressives, le jeune reste dans l'entreprise tant qu'il n'a pas été convoqué pour son premier stage au C.F.A. Ne vous inquiétez pas, votre fils peut-être convoqué en cours tardivement (rentrée de septembre à décembre). Vous serez informés par courrier de la date à laquelle il rentre en cours.



LES ETAPES



Revu par : Responsable de processus

Visa :